

Fermeture des centres éducatifs fermés : l'Uniopss relaie les inquiétudes des associations et professionnels

📅 Publié le 11 décembre 2025

👤 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE

INFO NATIONALE



L'Uniopss a été conviée le 4 décembre à la rencontre semestrielle entre les fédérations associatives et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, aux côtés de Citoyens & Justice, de la CNAPE et de la FN3S. L'occasion pour elle de faire remonter les inquiétudes des acteurs associatif concernant l'annonce de la fermeture des centres éducatifs fermés (CEF) par Gérald Darmanin.

La réunion organisée à la DPJJ le 4 décembre dernier avait plusieurs points importants à l'ordre du jour :

- Les récentes annonces du Garde des Sceaux sur la justice de mineurs
- Le projet de loi sur la protection de l'enfance
- Le rapport d'activité de la mission MNA
- Le budget 2026 pour la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

S'agissant des récentes annonces du Garde des Sceaux sur les centres éducatifs fermés associatifs, quelques précisions ont été apportées :

- Les CEF ont vocation à être transformés en unités judiciaires à priorité éducative (y compris les CEF en construction).
- Aucune date couperet de transformation n'a été fixée, le calendrier sera adapté site par site.
- Cette évolution s'inscrit dans une volonté de réforme globale du modèle d'hébergement des jeunes au pénal.

L'Uniopss a partagé l'incompréhension et l'incertitude des associations et professionnels investis quotidiennement auprès des jeunes suite à l'annonce de la fin des CEF. Elle a appelé la DPJJ à travailler le devenir des CEF associatifs avec les fédérations et les associations concernées, à préserver les moyens alloués pour des accompagnements suffisamment soutenus et à accompagner la réalisation des projets de service associatifs.

L'après-midi, le directeur de la PJJ, Thomas Lesueur, s'est exprimé directement auprès des associations gestionnaires de CEF. Ces dernières ont posé des questions sur le cahier des charges et les modalités de tarification des futures unités, leur spécialisation, l'existence d'une date butoir de transformation ou encore le cadre juridique des futurs accueils.

Des premières réponses seront formellement apportées par écrit par l'administration, et seront enrichies progressivement à travers un dialogue entre DPJJ, fédérations et associations gestionnaires que l'Uniopss ne peut qu'encourager.

Note d'information du 11/12/2025

Numéro de fiche
113.97 Ko